

## APPEL A PROJETS :

### ARC : ACTIONS DE RECHERCHE CONCERTÉES DÉBUTANT EN 2010

#### I. Introduction

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 mars 2007, les actions de recherche concertées doivent concourir à atteindre le ou les objectif(s) suivant(s) :

- Le développement, au sein des Universités, de centres d'excellence en recherche fondamentale considérés comme prioritaires par l'Académie
- Le développement de centres interuniversitaires d'excellence
- Le développement, au sein des Universités, de centres d'excellence pratiquant de manière intégrée la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Le prochain programme de recherche ARC portera sur une période de 5 ans allant du 01/10/2010 au 30/09/2015.

A titre indicatif, les budgets accordés à une action ARC (pour 5 ans) varient entre 400.000 € - 600.000 € (pour des projets de recherche n'impliquant aucun laboratoire) et 850.000 € - 1.000.000 € (pour des projets de recherche impliquant au moins un laboratoire c-à-d projets avec demande d'équipement ou de frais de fonctionnement importants).

Ces chiffres sont modulables en fonction de la discipline (équipement lourd ou non), des caractéristiques du projet.

#### II. Composition du dossier de candidature

Toute demande de financement devra comporter les points suivants :

1. Titre du projet.
2. Table des matières.
3. Résumé et objectifs du projet (1 page max).
4. Description du projet présentant l'état de l'art (2 pages), la description des thèmes de recherche (4 pages), le plan de travail (4 pages) et la description des principales réalisations des promoteurs principaux (1 page).
5. Budget :
  - Le budget doit être ventilé en postes personnel (supérieur ou égal à 50 % du budget total), fonctionnement, équipement et frais généraux (5% personnel + fonctionnement), par année civile et dûment justifié.  
Le budget doit se trouver en adéquation avec le plan de travail du projet.
  - Personnel pouvant être à charge de la convention ARC :
    - Bourse de doctorat (mais pas de formation) ; budget annuel ~30.000 €/bourse + indexation
    - Bourse postdoctorale (pour chercheurs étrangers en mobilité internationale, max. 3 ans) ; budget annuel ~38.000 €/bourse dans le cas d'une ancienneté zéro + indexation

- Salaire de doctorant, de post-doctorant, de technicien, voire d'administratif
- Séjour de courte durée – max. 24 mois globalisés pour des professeurs visiteurs. Le séjour peut être financé par une allocation forfaitaire de max. 4.000 € par mois à charge du poste fonctionnement.
- Présentation du plan d'engagement des postes à pourvoir (doctorants/chercheurs/post-docs) en nombre et en nature – le financement ARC pouvant servir de « levier » pour l'obtention de mandats FRIA ou FNRS.

6. Composition de l'ensemble de l'équipe ou des équipes concernée(s) y compris les CV des promoteurs (une page max par promoteur).

7. Présentation du (des) groupe(s)

- a. Liste des publications de(s) l'unité(s) de recherche sur les 5 dernières années sous forme d'un tableau récapitulatif suivant modèle ci-après. :

*Articles de recherche avec comité de lecture (y compris les proceedings) :*

Nom du journal ou de la revue	Nombre d'articles
-------------------------------	-------------------

*Livres ou chapitres de livre :*

Nom de la maison d'édition	Nombre d'ouvrages	Nombre de chapitres d'ouvrages
----------------------------	-------------------	--------------------------------

*Brevets : Demandes de brevet déposées, Brevets accordés*

Intitulé	Inventeurs	Statut
----------	------------	--------

- b. Doctorats défendus au sein de l' (des) unité(s) concernée(s) : titre et nom des doctorants.
- c. Participation à des jurys de thèse à l'étranger.
- d. Les distinctions scientifiques attribuées aux chercheurs.
- e. Les communications orales à des congrès, colloques et symposiums (titre de la communication, orateur, congrès, date).
- f. Collaborations internationales (projets de recherche, co-direction de thèse, séjour de recherche à l'étranger, échange de chercheurs,...)
- g. Accueil de professeurs visiteurs (noms et institutions d'origine).
8. La liste des cinq meilleures publications du groupe, sur les 5 dernières années, avec un bref commentaire justifiant ce choix.
9. La présentation actualisée des Unités de recherche telles qu'elles se présentent sur le site de l'ULB (Inventaire de la recherche)

### **III. Introduction du dossier**

#### **1. Lettre d'intention**

Les promoteurs ayant l'intention de soumettre une proposition ARC dans le cadre de l'appel ARC 2010 devront faire parvenir une lettre d'intention au Département Recherche (Mme Anita TENENBAUM) pour le mardi 30 juin 2009 au plus tard.

Cette lettre d'intention (1 page A4) devra comporter impérativement les informations suivantes :

- Titre de la proposition
- Noms des promoteurs et de l' (des) unité(s) de recherche concernés
- Résumé (max 10 lignes)
- Cinq mots-clés
- Langue de soumission (Français ou Anglais)
- Liste de max 10 referees internationaux (hors Communauté française) avec leurs coordonnées complètes (adresse, téléphone, fax et email), n'ayant aucune publication en commun avec un membre du groupe durant les 5 dernières années (liste à compléter si nécessaire lors du dépôt de la proposition); éventuellement, nous préciser les noms de referees (3 max) que vous ne souhaitez pas voir impliqués dans la procédure d'évaluation.

#### **2. Proposition de recherche**

Les propositions seront introduites au Département Recherche pour le lundi 14 septembre 2009 au plus tard, en 4 exemplaires et sur support informatique (format Word).

En outre, joindre en annexe séparée (4 exemplaires papier et en format Word à envoyer à l'adresse : [Farah.Latrach@ulb.ac.be](mailto:Farah.Latrach@ulb.ac.be))

- Le titre et le résumé du projet en français
- La liste complète des 10 referees internationaux (hors Communauté française) avec leurs coordonnées complètes (adresse, téléphone, fax et email), n'ayant aucune publication en commun avec un membre du groupe durant les 5 dernières années ; éventuellement, les noms de referees (3 max) que vous ne souhaitez pas voir impliqués dans la procédure d'évaluation.
- Le budget et sa justification
- Une liste reprenant le porte-parole du projet et tous les autres promoteurs impliqués avec leurs coordonnées.

Pour toutes questions administratives : vous pouvez contacter Farah LATRACH – Département Recherche – CP 161 - ☎ : 23.63 – ✉ : [Farah.Latrach@ulb.ac.be](mailto:Farah.Latrach@ulb.ac.be)

Pour toute aide au montage du projet : Mme Anita Tenenbaum -Département Recherche – CP 161 - ☎ : 25.95 - ✉ : [Anita.Tenenbaum@ulb.ac.be](mailto:Anita.Tenenbaum@ulb.ac.be)

### **IV. Evaluation**

Le processus d'évaluation des dossiers sera piloté par le Vice - Recteur à la Recherche, aidé par les Conseillers du Recteur à la Recherche, avec l'assistance du Département Recherche.